

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2026

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Point 5 - Rapport spécifique sur les prises de participation, exercice 2025

1. Exposé du dossier

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les administrateurs établissent un rapport spécifique sur les décisions de prise de participation au capital de sociétés.

La liste des participations détenues par INASEP est la suivante :

Sociétés	Type	Nombre	Capital souscrit	Libérés	Alibérer
SWDE	Production	5451	136 275,00 €	136 275,00 €	€
AUSDE		156	3 713,40 €	1 735,76 €	1 983,14 €
SPGE	Part A	1485	368 065,56 €	147 933,53 €	220 932,03 €
BEP		10	247,89 €	247,89 €	€
SPGE	Part C	100	27 965 410,34 €	13 780 490,14 €	14 184 920,21 €
INAO	Part B	3	3,71 €	3,71 €	€
Digit'eau		1	25,00 €	25,00 €	€
ETHIAS CO	Membre coopérateur	11	94 631,90 €	94 631,90 €	€
Total			28 098 372,51 €	14 161 342,43 €	14 07 835,31 €

Ces participations sont étroitement liées à la réalisation de l'objet social de l'intercommunale. Pour rappel également, AQUAWAL n'apparaît plus dans le tableau suite à la transformation en 2024 d'AQUAWAL, initialement société anonyme, en asbl.

Les parts A détenues par INASEP dans la SPGE sont en lien avec cette transformation puisque les parts historiquement détenues par AQUAWAL dans la SPGE ont été transférées aux anciens actionnaires de la société anonyme AQUAWAL dans le cadre de sa transformation en asbl.

- Evolution des prises de participation durant l'exercice

Seules les parts C détenues à la SPGE ont connu une évolution en lien avec le système mis en place pour le financement de l'éégouttage prioritaire via des prises de participations des communes auprès d'INASEP (parts G) et une augmentation de la valeur des parts détenues par INASEP auprès de la SPGE.

2. Rétroactes

P.M.

3. Ressources humaines

P.M.

4. Impacts budgétaire et financier

P.M.

MOTIVATION

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu les articles L1512-5 et L1523-13 CDLD ;

Vu la décision du Conseil d'administration du 28 avril 2026 approuvant l'ordre du jour de l'AGO du 24 juin 2026 ;

PROPOSITION DE DÉCISION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide à l'unanimité :

Article 1 : de prendre acte et d'approuver le rapport spécifique établi par les administrateurs sur les décisions de prise de participation au capital de sociétés suivantes pour l'exercice 2025, ces participations étant étroitement liées à la réalisation de l'objet social de l'intercommunale :

Sociétés	Type	Nombre	Capital souscrit	Libérés	À libérer
SWDE	Production	545	136 275,00 €	136 275,00 €	€
AISDE		150	3 718,40 €	1 735,26 €	1 983,14 €
SPGE	Parts A	1488	368 865,56 €	147 933,53 €	220 932,03 €
BEP		10	247,89 €	247,89 €	€
SPGE	Part C	100	27 965 410,34 €	13 780 490,14 €	14 184 920,20 €
INAO	Part B	3	3 71 €	3 71 €	€
Dign'Veaux		1	25,00 €	€	€
ETHASCO	Membre coopérateur	13	91 631,90 €	91 631,90 €	€
Total			70 563 177,80 €	14 161 342,13 €	14 407 333,34 €

Article 2 : d'acter et d'approuver que seules les parts C détenues à la SPGE ont connu une évolution en lien avec le système mis en place pour le financement de l'épuration prioritaire via des prises de participations des communes auprès d'INASEP (parts G) et une augmentation de la valeur des parts détenues par INASEP auprès de la SPGE.

Article 3 : de charger la Direction générale de l'exécution de la présente décision.

ANNEXES (1) :

[Rapport sur les participations 2025.pdf](#) (pdf)

Rapport 2025 sur les participations

Sociétés	Type	Nombre	Capital souscrit	Libérés	A libérer
SWDE	Production	5451	136 275,00 €	136 275,00 €	0
AISDE		150	3 718,40 €	1 735,26 €	1 983,14
SPGE	Parts A	1488	368 865,56 €	147 933,53 €	220 932,03
BEP		10	247,89 €	247,89 €	0
SPGE	Part C	100	27 965 410,34 €	13 780 490,14 €	14 184 920,20
IMIO	Part B	1	3,71 €	3,71 €	0
Digit'leaux		1	25,00 €	25,00 €	0
ETHIAS CO	Membre cooperateur	11	94 631,90 €	94 631,90 €	0
Total			23 569 177,80 €	14 161 342,43 €	14 407 835,37